



## Renouvellement cdd déjà renouvelé

Par **loic91380**, le **29/04/2009** à **14:41**

Bonjour,

Je vous expose mon cas.

Le 27/10/2008 mon employeur m'embauche en CDD jusqu'au 31/12/2008.

Contrat qu'il me renouvelle par avenant jusqu'au 30/04/2009.

Aujourd'hui il souhaite me renouveler jusqu'au 31/07/2009 en me faisant un nouvel avenant anti-daté du 08/12/2008 et souhaite reprendre mon original du 1er avenant pour le détruire.

Quels sont mes solutions? Est-ce légal? Quels sont les risques encourues par les deux parties?

Merci.

Loic91380.